



## Séance du 8 juin 2023 à 20h15 à Bretigny-sur-Morrens

**Présidence :** M. Arnold Ottonin

### Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Préavis n°01/2023 - Rapport de gestion et Comptes 2022
5. Postulat EFAJE, réponse de la Municipalité
6. Elections - Démissions
7. Informations de la Municipalité
8. Informations du bureau du Conseil
9. Propositions individuelles et divers
10. Contre-appel

### Ouverture de la séance du conseil

#### 1. Appel

Effectif : 82 personnes  
Présents : 58 personnes

1 membre non excusé.

3 nouveaux membres sont assermentés, il s'agit de Mmes Mireille Maniakine et Céline Hunziker et M. Iprahim Yilmaz.

M. Ottonin rappelle la méthode pour voter, adoptée lors de la période avec les distances sanitaires, à savoir à l'aide des cartes de couleur. Vert oui, rouge non et blanc abstention. Cette façon de voter est valable à chaque conseil.

Il rappelle également l'utilisation du micro lors de la prise de parole.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022

Chaque membre ayant pris connaissance au préalable du projet de PV n° 06-2022, la lecture n'est pas demandée. Le projet de PV est accepté à l'unanimité.

### 4. Préavis n°01/2023 - Rapport de gestion et Comptes 2022

La gestion de la municipalité fait l'objet d'un copieux document informatif en possession de chaque membre du conseil. Le rapport n'est pas commenté en détail.

M. Laurent Jaggi lit le rapport de la commission de gestion pour le rapport de gestion.

M. Markus Mooser remercie la commission de gestion et Mme Melchiade Jeannin pour leur travail fourni. Il note que le budget 2022 prévoyait un déficit de Frs 177'000.- puis finalement les comptes ont confirmé un excédent de produits de Frs 7'278.-. Ceci est dû d'une part à l'apport de la péréquation de Frs 160'000.- de plus qu'espéré, et d'autre part à la diminution de notre participation à la cohésion sociale. Il en résulte un exercice comptable équilibré. Il ajoute que l'année 2022 a été marquée par la guerre en Ukraine, le post-Covid, la crise énergétique, la mise en route du plan énergie climat, la fin des travaux de la RC501, une démission à la municipalité, ce qui a suscité de nombreux travaux au sein de la municipalité.

M. Mooser passe en détail les comptes en comparant les comptes 2021 et 2022, poste par poste.

**Administration générale** : l'augmentation qui se chiffre à Frs 34'000.-, est due aux frais d'installation de matériel informatique, labellisation Cybersafe et mesure cybersécurité (Frs 21'000.-) et à l'augmentation de la participation au déficit des TL (Frs 9'000.-).

**Finances** : une diminution de Frs 380'000.- est à noter dans ce poste, soit :

- une forte diminution des revenus des personnes physiques et morales (Frs 255'000.-). En 2021, année particulière, les taxations tardives et définitives exceptionnelles avaient généré d'importantes recettes
- une forte diminution des recettes conjoncturelles (Frs 108'000.-)
- et une diminution à la participation à la péréquation financière, qui se traduit par l'augmentation de la restitution de l'année précédente d'un montant de Frs 59'000.- grâce aux travaux de la RC 444

**Domaines et bâtiments** : diminution des charges de Frs 56'000.- par rapport aux comptes 2021, qui est due aux compléments de subvention touchés pour le glissement de terrain de la RC 444 (partie forêts) en 2021. Un amortissement complémentaire de Frs 60'300.- des honoraires de mise à l'enquête de la grande salle a été fait.

**Travaux** : une diminution de charges du dicastère de Frs 196'000.-, dont la majorité est liée également aux travaux du glissement de terrain de la RC444.

**Instruction publique** : une augmentation des coûts se montant à Frs 78'000.- est due à une augmentation du nombre d'élèves (+13 élèves). Le coût par élève est quant à lui stable.

**Police** : une augmentation de Frs 33'000.- est due au correctif de la facture 2021, à la réforme policière, à une petite variation des coûts liés au SDIS et à l'ORPC et au changement et l'entretien des bornes hydrantes (14'000.-).

**Sécurité sociale** : une diminution de charges de Frs 67'000.- est due à la diminution de notre participation à la facture sociale et rétrocession de l'année dernière (Frs 94'000.-). A noter une augmentation de fréquentation des structures d'accueil (Frs 26'000.-).

**Services industriels** : une diminution de charges de Frs 3'000.-. Ce dicastère, qui est stable, n'influence pas les comptes, car les charges sont couvertes par les taxes.

**La marge d'autofinancement** se monte à Frs 581'000.-.

Il en résulte un excédent de revenus pour l'exercice 2022 de Frs 7'278.44.

Le rapport de la commission de gestion pour les comptes est lu par M. Sylvain loset.

Le rapport de gestion est accepté à l'unanimité. Les comptes, avec des charges se montant à **Frs 4'307'534.29** et des revenus à **Frs 4'314'812.73** et qui présentent un excédent de revenus de **Frs 7'278.44**, sont acceptés à l'unanimité. La décharge à la municipalité et à la boursière pour leur gestion 2022 est acceptée à l'unanimité.

## 5. Postulat EFAJE (Entraide Familiale et Accueil de Jour des Enfants), réponse de la Municipalité

M. Roger Ammann rappelle que le conseil général, lors de sa séance du 7 décembre 2022, a accepté un postulat déposé par la commission des finances. Il est relatif à l'augmentation du poste budgétaire concernant la participation de notre commune au réseau de l'EFAJE. La municipalité a pris contact avec l'EFAJE et sa direction afin d'analyser et trouver des pistes d'amélioration. Une analyse détaillée poste par poste du budget et des comptes 2021 et 2022 a été effectuée. Suite aux différentes discussions, la direction de l'EFAJE a entrepris un changement de gouvernance. Un renforcement de la communication auprès des communes et un contrôle interne pour les comptes ont été mis en place. Une séance de présentation avec les communes a été organisée par l'EFAJE au mois de mars. Les statuts seront revus et adoptés en octobre 2023.

Le rapport de la commission des finances est lu par M. Frank Bottini.

La réponse de la municipalité au postulat est acceptée moins 1 abstention.

M. Ottonin précise que la décision du conseil est symbolique, elle n'a pas de valeur juridique. M. Ottonin remercie la commission des finances pour la pertinence de son intervention et avoir ainsi pleinement accompli son rôle de commission de surveillance. Il remercie également la municipalité pour sa réponse dans les délais et pour son travail fourni.

## 6. Elections – Démissions

Elections : L'ensemble des membres du bureau du conseil se représente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer l'un des postes, l'élection est tacite.

Une commission ad hoc pour examiner les nouveaux statuts de l'ARASPE a été nommée par le bureau du conseil général. Il s'agit de Mmes Mireille Maniakine, Claire-Lise Friedli et M. Jean-Marc Friedli. M. Christophe Paccaud informe qu'un délai de 3 mois supplémentaires a été accordé à toutes les commissions des différentes communes pour rendre leur rapport, soit jusqu'au 30 septembre 2023. Les statuts seront étudiés par la municipalité, puis soumis au conseil général.

Démissions :

**Conseil intercommunal de l'ASICE** : Mmes Seema Ney, Dorothée Lebègue ont donné leur démission. M. Christophe Paccaud, de par sa nouvelle fonction, représente la municipalité au Conseil intercommunal, en remplacement de M. Maxime Meier. Mme Audrey Jaggi, alors suppléante, passe membre. Mme Mireille Maniakine et M. Julien Altmann (membres), M. Sébastien Blatti (suppléant) sont élus tacitement, car aucun membre de l'assemblée ne souhaite briguer un de ces postes.

**EFAJE** : Mme Seema Ney a donné sa démission. Mme Dorothée Lebègue souhaite conserver le poste de suppléante. Mme Nathalie Lüthi se présente. Aucun membre de l'assemblée ne souhaitant briguer ce poste, elle est élue tacitement.

## 7. Informations de la Municipalité

### M. Markus Mooser

Il remercie M. Arnold Ottonin pour son engagement au poste de président du conseil général depuis 10 ans. Il remercie également la secrétaire, Mme Anne-Claire Tharin-Racine pour ses 12 ans d'activité.

M. Mooser souhaite la bienvenue à notre nouveau municipal, M. Christophe Paccaud, élu le 2 avril et entré en fonction le 17 avril. La répartition des dicastères a été quelque peu revue.

M. Mooser enchaîne avec les dicastères de M. Jean-Daniel Cochard, ce dernier étant absent :

**Routes** : les travaux au carrefour d'Assens ont nécessité la fermeture du tronçon situé entre le pont du Moulin d'Assens et le RC 443 (Morrens-Echallens). La durée des travaux a évolué. Des informations sont disponibles sur l'application de la commune OiOiweb.

**Parcs et promenades** : l'installation de deux bancs, recyclés de l'ancienne place de jeux, a été faite au chemin de la Sibérie et de Maupra.

**Forêts** : une signalisation sur les chemins forestiers a été mise en place en collaboration avec le service des forêts

**Terrains de foot** : 4 nouveaux buts ont été donnés par l'Université de Lausanne. Ils ont été acheminés par tracteur.

#### M. Maxime Meier

**Bâtiments** : une nouvelle porte a été installée à l'abri PC au mois d'avril. Des réflexions liées à l'assainissement énergétique sont en cours, notamment un mandat avec un architecte dans le cadre du Plan Climat pour un avant-projet de la Maison de Ville.

**Informatique** : la commune a obtenu la labellisation Cybersafe en début d'année.

**Energie et développement durable** : M. Meier remercie tous les participants aux ateliers de la soirée participative du 15 mars dernier. Il remercie également les membres de la commission ad hoc et M. Yann Jeannin pour leur engagement. A la suite de cette soirée, les résultats ont été repris par la municipalité et la commission. Le Plan énergie et climat communal a été validé par la municipalité et transmis au canton pour approbation. Les prochaines étapes consisteront à adopter le Plan par la municipalité et à le diffuser auprès de la population. Sa mise en œuvre, comprenant le financement, la répartition et son suivi seront la dernière étape.

**Police des constructions** : la mise en conformité des Streetbox est en cours. La municipalité constate que les procédures sont trop longues avec le canton pour les constructions réalisées en zone agricole. De nombreuses demandes de permis ou d'autorisations liées à l'installation de pompes à chaleur ou panneaux solaires sont parvenues à la municipalité.

**Sociétés locales** : plusieurs manifestations sont prévues cet été, notamment les 20 ans de la Ludobib le week-end dernier, le festival ZicABret le 24 juin, le giron des jeunes du Centre du 28 juin au 2 juillet, la fête nationale le 1<sup>er</sup> août et le BikeABret le 10 septembre.

#### M. Christophe Paccaud

**Plan canicule** : il se déclenche lorsque les températures diurnes et nocturnes sont élevées (+33°C) durant 3 jours consécutifs. Mmes Miriam Sufirin et Cathy Mooser ont été mandatées par la commune pour effectuer les visites auprès des personnes vulnérables.

**SAF (Service d'Aide à la Famille)** : cette association, qui regroupe les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, a pour but de venir en aide, accompagner et soutenir toutes les personnes qui en éprouvent le besoin, notamment en effectuant des transports (médecins, hôpital, tout autre rendez-vous). Le SAF recherche activement des bénévoles, renseignements au n° 076 427 66 24.

**Affaires sociales** : en cas de besoin d'aide sociale, financière ou administrative, l'Agence d'Assurances Sociales (AAS) est à disposition au Mont-sur-Lausanne.

**Talents Solidaires** : après 3 ans, le mandat de Pro Senectute prend fin. Dorénavant, l'association est autonome, elle est portée par les membres actifs et les communes de Bretigny et Cugy. Elle célèbre son autonomie avec la fête de l'envol le 23 juin à Cugy. L'agenda avec toutes les activités se trouve sur le site internet de la commune. M. Paccaud remercie tous les acteurs.rices de l'association.

#### M. Roger Ammann

**ASICE** : un nouveau directeur, M. Bertrand Fahrni habitant de Cugy, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai. 73 candidatures ont été reçues pour ce poste. Les bureaux de l'ASICE vont déménager fin juillet dans une ancienne salle de classe du collège de la Chavanne.

**Ecoles** : pas de déménagement d'enseignants à Bretigny pour la rentrée scolaire 2023. Les 4 classes seront occupées (1-2P, 3P, 4P, 6P). Tous les élèves de 1P à 6P (sauf les 5P) seront enclassés à Bretigny. Ceux de 5P seront répartis entre Cugy et Morrens.

Dans le cadre de la promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, depuis la rentrée de Pâques, des produits menstruels sont mis à disposition (distributeurs) dans les établissements de la 7<sup>ème</sup> à la 11<sup>ème</sup> année.

**Sécurité** : le poste mobile de gendarmerie était présent le 15 mai dans notre village. Des incivilités ont été constatées à l'arrêt de bus TL, sur un panneau de signalisation et sur la table de la place de jeux. Ces déprédations sont intervenues après le match de football Yverdon-Lausanne Sport. De plus, un véhicule d'un membre de la municipalité a été vandalisé sur le parking de l'administration. Des plaintes ont été déposées.

**Dépôt de verre** : interdiction de dépôt les dimanches, jours fériés et entre 20h et 07h00. Des amendes ont été distribuées depuis le début de l'année. Les infractions sont en diminution.

**Stationnement** : un concept communal de stationnement et des marquages au sol seront réalisés. Le règlement sur le stationnement privilégié sera soumis au canton pour approbation. Sa mise en application est prévue d'ici fin 2023, voire début 2024, en fonction du budget.

#### M. Markus Mooser

**Mobilité** : la ligne TL 54 est un succès. Depuis décembre 2022, la fréquence est toutes les 30 minutes et passage de 13 à 30 paires de courses. La volonté des TL est d'étendre la ligne jusqu'à Epalinges, voire Lausanne-CHUV, ceci afin de répondre à la demande entre les pôles d'habitations et d'emplois. Un projet d'extension est à l'étude concernant le périmètre Le Mont/Epalinges/Lausanne-CHUV.

**Antenne 5G** : différents sites ont été proposés par les opérateurs pour la pose d'une antenne 5G (mât de 25 mètres) sur notre commune. L'utilisation d'un terrain communal (parcelle 131) évite l'implantation sur une parcelle privée au centre du village. Des discussions sont en cours avec Swisscom.

**Plan d'Affectation Communal (PACom)** : en l'état actuel, l'adaptation du Plan d'Affectation communal selon les exigences de la Direction Générale du Territoire et du Logement (DGTL) est en cours. Une seconde séance d'information aux propriétaires concernés aura lieu en automne 2023.

**Sortie des aînés** : s'est déroulée le 9 mars au théâtre le Bateau-Lune de Cheseaux-sur-Lausanne. 50 personnes étaient présentes. Le souper a été servi à la Fondation Echaud à Cugy.

M. Mooser remercie Mme Seema Ney, ancienne municipale et initiatrice du projet Talents Solidaires, d'avoir offert l'opportunité à notre commune d'y participer.

### **8. Informations du bureau du conseil**

La prochaine séance du conseil aura lieu le mercredi 4 octobre 2023. Il s'agit là d'une date provisoire, qui reste à confirmer. Il rappelle que le site internet de la commune, qui est la référence par rapport à l'actualité, peut être consulté pour s'assurer de la date définitive.

M. Ottonin remercie le bureau du conseil, notamment pour le travail effectué lors des votations. Cet automne auront lieu les élections fédérales avec un nouveau mode de vote qui sera mis en place.

### **9. Propositions individuelles et divers**

Mme Esther Bagazzi demande si la vitesse de 30 km/h concerne également les vélos, notamment électriques. M. Roger Ammann répond que tous les types de véhicules sont concernés par cette vitesse. Des analyses régulières sont effectuées et le radar pédagogique a été posé durant une période au chemin du Rié. Mme Bagazzi demande que des contrôles de vitesse soient à nouveau effectués sur ce chemin.

M. Marc Tille demande quand l'installation du chantier de la route cantonale 501 sera démontée. M. Markus Mooser répond que le chantier sera démonté prochainement. C'est de la responsabilité du canton, soit de la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). M. Mooser enchaîne avec la route cantonale à la sortie de Béthusy direction Moulin d'Assens, qui est dorénavant propriété du canton. Une éventuelle future réfection sera à la charge du canton et non plus à notre commune.

M. Eric Geiger se rappelle que l'organisation d'une séance du conseil général dans les murs du Grand Conseil à Lausanne avait été évoquée durant la période avant Covid. Il demande où en est ce projet ? M. Maxime Meier répond que cette option a été examinée par la municipalité. Des coûts, notamment en matière d'équipement informatique, sont à prévoir. Lors du déplacement du conseil communal de Cugy, un faible taux de participation a été noté. La municipalité souhaite se concerter sur la séance de conseil la plus appropriée en terme de participation, afin que le quorum soit tout de même atteint en cas de décision à voter. M. Ottonin propose une visite guidée du parlement, soit dans le cadre du conseil général, soit lors d'une sortie des aînés. La question reste ouverte.

M. Marc Tille demande si les pylônes à haute tension pourraient être utilisés pour l'installation de l'antenne 5G ? M. Markus Mooser répond qu'il s'agissait d'une des options envisagées. Cette solution a été évincée par les opérateurs. M. Maxime Meier précise que les antennes ne peuvent pas être installées sur des zones agricoles pour desservir la zone à bâtir principalement.

M. Ottonin informe qu'à l'issue du contre-appel M. Christophe Uldry fera une brève présentation du festival de musique Zicabret, qui se déroulera le samedi 24 juin à Bretigny, puis suivra l'apéritif.

**10. Contre appel**

Il est procédé au contre-appel.

La séance est levée à 22h10.

Le Président



Arnold Ottonin



La Secrétaire



Anne-Claire Tharin-Racine